



RECU EN PREFECTURE
Le 27 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 67 - Subvention ADDSEA - Service prévention spécialisée 2019

Délibération n° 2019/005889

Subvention ADDSEA - Service de prévention spécialisée 2019

Rapporteur : Mme l'Adjointe POISSENOT

	Date	Avis
Commission n° 5	30/10/2019	Favorable unanime

Depuis 2008, la Ville de Besançon apporte un soutien financier au fonctionnement du service de prévention spécialisée de l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA). Jusqu'en 2017, ce soutien intervenait en complément des moyens mis à disposition par le Département du Doubs, compétent en la matière. Une convention tripartite de partenariat qui définissait les objectifs communs et les modalités de calcul des subventions signée en novembre 2016 régissait la mise en œuvre et le financement de l'action de prévention spécialisée sur le territoire de la commune.

Dans ce cadre, la participation annuelle de la Ville de Besançon était communiquée par le Département sur la base du montant de charges supportées par l'association, dans la limite de 60 k€. Outre ce conventionnement, la Ville met à la disposition gratuite de l'association des biens immobiliers, avantage en nature évalué à 35 k€.

Le Département ayant fait connaître en novembre 2018 son désaccord quant à la prorogation de cette convention, le Conseil Municipal a autorisé un conventionnement permettant le versement à ADDSEA, pour l'exercice 2018, d'une subvention de fonctionnement de 45 547 € (soit le montant moyen versé lors des 3 exercices précédents).

Le Département a confirmé sa volonté de conventionner dans un cadre bilatéral avec ADDSEA.

Dans ces conditions, il convient de définir le cadre conventionnel de la relation entre l'association ADDSEA et la Ville de Besançon, permettant à la collectivité de verser à cette association une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2019 d'un montant de 45 547 €.

La dépense sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65-522-6574-10500.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer une convention avec l'association ADDSEA pour 2019 et d'autoriser le versement à celle-ci de la subvention de fonctionnement de 45 547 € pour l'exercice 2019.

Mme DARD, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1